



Choix Sujet oral DNB 2024

DECLARATION OFFICIELLE DU CHOIX DU SUJET EPREUVE ORALE DE SOUTENANCE D'UN PROJET DNB 2024

A remettre au secrétariat de direction le 12 janvier 2024 dernier délai.

NOM :	Prénom :	Classe :
--------------	-----------------	-----------------

<input type="checkbox"/> <i>Je souhaite réaliser une partie de mon oral dans une langue étrangère</i>
Si oui, laquelle : _____

Choisir une thématique en cochant et en complétant avec précision le sujet que vous présenterez.

THEMATIQUE <i>Choisir une thématique</i>	Intitulé du sujet
<input type="checkbox"/> Parcours Avenir	
<input type="checkbox"/> Parcours de Culture Scientifique, Technique et Industrielle	
<input type="checkbox"/> Parcours éducatif de santé	
<input type="checkbox"/> Parcours d'Education Artistique et Culturelle	
<input type="checkbox"/> Parcours Citoyen	
<input type="checkbox"/> EPI abordés depuis la cinquième	
<input type="checkbox"/> Histoire des Arts	

ATTENTION : *Il est possible de demander à passer l'épreuve en équipe avec un ou deux autres candidats. La condition est que les candidats qui s'associent aient réellement travaillé ensemble tout au long du projet et qu'ils présentent la même réalisation (diaporama). La notation reste individuelle.*

Demande de passation en équipe	Je souhaite présenter mon projet avec :	Je souhaite présenter mon projet avec :
	Nom de l'élève, classe :	Nom de l'élève, classe :

**Signature du
Ou des représentants légaux**

Signature du candidat

Signature du Professeur Principal

Date :

Date :

Date :

TSVP =>

Présentation des thématiques possibles pour les sujets ou projets



Choix Sujet oral

DNB 2024

Parcours avenir : Le parcours Avenir permet aux élèves de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter. Pour ce faire, ils sont amenés à comprendre le monde économique et professionnel et connaître la diversité des métiers et des formations, à développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnel (**exemple : présentation d'un métier mais pour cela vous devrez avoir effectué au moins deux stages de découverte**).
RAPPEL : le rapport de stage de découverte en entreprise de 4^{ème} ne peut pas être utilisé !

Parcours de Culture Scientifique, Technique et Industrielle : La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est « partie intégrante de la culture au sens large ; elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société » (**Merci de vous rapprocher de vos enseignants de Mathématiques ou de Technologies pour les sujets possibles**).

Parcours éducatif de santé : De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé concerne à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires. **Le parcours éducatif de santé prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres**, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective. L'égalité entre les filles et les garçons en est un enjeu transversal majeur (**exemple de sujets : EPI 5^{ème} : l'eau, EPI 4^{ème} : adaptation à l'effort ; Alimentation et santé (prog. 5^{ème}), Perturbation système nerveux, contraception, IST, PMA (prog. 4^{ème}), dysfonctionnement système immunitaire et SIDA (prog. 3^{ème}), merci de vous rapprocher de vos enseignantes de SVT**).

Parcours d'éducation artistique et culturelle : Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Éducation à l'art et par l'art, le PEAC s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques. Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Il favorise également la **cohésion au sein de l'école ou de l'établissement** en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels (**exemple : EPI 3^{ème} : Art et propagande**).

Parcours citoyen : De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement (**exemple : EPI histoire 3^{ème} : l'art au service de la propagande**).

Histoire des arts : L'enseignement de l'histoire des arts concerne tous les élèves de l'école primaire au lycée. Il leur permet **d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune** en leur faisant découvrir des œuvres relevant de différents domaines artistiques, époques et civilisations. Pluridisciplinaire, il est **assuré par tous les professeurs volontaires autour de projets communs** ; au collège, il est plus particulièrement porté par les enseignants d'histoire-géographie, d'arts plastiques et d'éducation musicale. Les programmes des différentes disciplines prennent en compte la contribution de chaque discipline à l'enseignement d'histoire des arts (**il est en lien avec le PEAC, exemples de sujets : présentation des œuvres au choix rencontrées au cours du cycle 4 en Education Artistique**).